



**Protocole d'accord
entre Val d'Europe agglomération et
la Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS)**

Préambule

Val d'Europe agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant cinq communes comprenant près de 35 000 habitants. Elle abrite en son sein la première destination touristique européenne et accueille près de 40 millions de touristes chaque année.

Val d'Europe agglomération est présidée par Monsieur Arnaud de BELENET, également Maire de Bailly-Romainvilliers.

La Fédération Française de Baseball et Softball est l'instance gérant l'organisation et le développement de la pratique du baseball et du softball en France. Ces deux disciplines sont au programme olympique des Jeux de Tokyo 2020 et la FFBS est partie intégrante de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La FFBS est présidée par Monsieur Didier SÉMINET. Membre de la World Baseball Softball Confederation, du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité Paralympique et Sportif Français, elle dispose d'une délégation du Ministère des Sports.

La FFBS et Val d'Europe agglomération partagent la conviction que le baseball et le softball sont deux disciplines en plein essor et au fort potentiel de développement sur le territoire français. Elles ont l'ambition commune de construire un centre national de baseball et de softball à Val d'Europe, qui participerait à l'animation et au rayonnement de ce territoire.

Article 1 – Objet

Le projet de centre national de baseball et de softball comprend un stade de baseball et un stade de softball pour accueillir des événements nationaux et internationaux ainsi qu'un terrain de baseball et un terrain de softball. Il inclurait des équipements d'entraînement, des locaux administratifs et des équipements commerciaux (restauration, boutique FFBS). Le siège national de la FFBS y serait installé.

Ce projet s'inspire du complexe néerlandais d'Hoofddorp, visité le 17 février 2017 par une délégation composée de représentants de Val d'Europe agglomération et de la FFBS.

Le centre national a l'objectif d'accueillir des rencontres de clubs locaux, des compétitions nationales, des matches des équipes de France de baseball et de softball ainsi que des grands événements internationaux – y compris des séries de la Major League Baseball nord-américaine.

Si Paris organisait les Jeux olympiques et paralympiques 2024 et si le baseball et le softball étaient confirmés au programme des JO en 2024, le centre national pourrait également être proposé comme site olympique pour le baseball et le softball.

Le centre national serait édifié dans le cadre du projet d'Arena actuellement en cours d'étude, à proximité de l'A4, entre les Villages Nature Paris et Disneyland Paris.

Article 2 – Engagement des parties

Val d'Europe agglomération et la FFBS s'engagent à travailler conjointement à la réussite du projet de centre national.

La FFBS et Val d'Europe agglomération élaboreront un document présentant plus en détail le projet de centre national et comprenant notamment une description de ses principaux équipements sportifs, administratifs et commerciaux, des éléments de programmation, son modèle économique de fonctionnement et un schéma de financement. La FFBS sera chargée de rédiger la première version de ce document.

Sur la base de ce projet commun, validé par les deux parties, la FFBS aura la responsabilité de promouvoir ce projet auprès des institutions sportives nationales et du comité de candidature de Paris 2024 – ainsi que du comité d'organisation si Paris était choisie comme ville hôte des JO 2024 le 13 septembre 2017.

Article 3 – Travail en commun

Les équipes administratives de Val d'Europe agglomération et de la FFBS élaboreront conjointement tous les documents relatifs au centre national. Elles se réuniront régulièrement pour veiller au suivi et à l'évolution du présent protocole d'accord.

Une réunion trimestrielle se tiendra entre les présidents de Val d'Europe agglomération et de la FFBS pour échanger sur les grandes évolutions du dossier et procéder aux arbitrages nécessaires. Une réunion sera prévue à la suite de la décision d'attribuer les JO 2024 le 13 septembre 2017.

Toute communication extérieure sur le projet de centre national de baseball et de softball se fera d'un commun accord.

Article 4 – Durée

Le présent protocole d'accord engage les deux parties pour une durée d'un an.

Il sera reconduit avec l'accord des deux parties.

Date et lieu de signature : le 3 juillet 2017 à Bailly-Romainvilliers

Le Président de Val d'Europe agglomération



Arnaud de Bejenet



Le Président de la Fédération Française de
Baseball et Softball



Didier Seminet



FEDERATION FRANÇAISE
DE BASEBALL & SOFTBALL
WWW.FFBS.FR
41 rue de Fécamp 75012 PARIS
Tél 01.44.68.89.30
Siret : 32711406200042